

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2015 – Convocation du 17 mars 2015

Compte rendu affiché le 3 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absent représenté

Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Subvention au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public communal, perçoit chaque année une subvention de fonctionnement de la commune.

Elle contribue à l'équilibre du budget de cet organisme et peut varier selon les circonstances.

Après concertation avec le C.C.A.S. sur son activité prévisionnelle 2015, il est proposé d'allouer une subvention de 170 000€. La subvention tient compte du fonctionnement de l'établissement et des projets programmés dans ses domaines de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2015,
- **DÉCIDE d'attribuer une subvention de 170 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune,**
- **PRECISE que cette dépense est prévue au Budget Primitif 2015 (article 657362)**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 mars 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 1^{er} avril 2015
- Affichage le 1^{er} avril 2015
Valérie GLATARD, Maire.

